



## Diffusion massive d'un email diffamatoire sur un réseau social

Par **Celine60170**, le **03/09/2010** à **23:31**

Bonjour,

J'étais il y a encore 3 mois, auto-entrepreneur et organisais des stages de danse selon un concept innovant. J'ai du, à cause du nuage de fumée (en islande) qui paralysait les vols en direction de l'Europe annuler un premier évènement. Je suis entrain de monter actuellement un dossier afin d'obtenir un soutien de la part de mon assurance juridique car je ne parviens pas à obtenir le remboursement des billets d'avion que j'avais acheté pour le choregraphe américain que j'avais embauché. Il s'agit d'un cas de force majeure et je me trouve bloquée face à cette situation car je souhaite rembourser mes clients... Un effet "boule de neige" a eu lieu car par la suite je n'ai pu parvenir (par manque de budget) continuer mon activité. Des clients, mécontents ont commencé par me harceler au téléphone, m'insulter sur Facebook et puis le 26 juin, une relation professionnelle m'a transmis un mail EN COURS DE DIFFUSION sur ce même réseau, qui traitait de ma vie privée. Les informations, dont je peux largement prouver le caractère malveillant et diffamatoire, provenaient d'une cliente inscrite à l'un de mes stages. Sur cet email, elle prétend avoir obtenu ces infos (qui touchent mon mari, mes 3 enfants mineurs et moi-même) de l'employeur de mon époux. Je l'ai immédiatement contactée. Bien sûr cet employeur n'a jamais raconté les horreurs dites à mon sujet puisqu'elle nous connaît très bien et que rien ne coïncide. J'ai donc envoyé une copie du mail à l'intéressée. Pour finir cet email a m'a causé beaucoup de tords. J'ai eu deux mois de traitement pour dépression (ordonnance à l'appui), j'ai aussi dû me séparer de mon portable car j'ai subi de nombreuses menaces et insultes et pourtant je n'ai pas hésité à faire des démarches pour prouver ma bonne foi sur le plan professionnel. J'ai pu rembourser une partie de mes clients et j'ai écrit à tous pour leur parler de mes intentions, leur proposer des solutions... Mais aujourd'hui, rien n'est plus pareil. J'ai perdu toute crédibilité. L'email en question m'a été notifié par d'autres personnes dernièrement ce qui prouve qu'il a été largement diffusé. S'agit-il de diffamation ou d'injure ? Comment utiliser mon droit de réponse

sans faire d'erreurs ? Qu'encours l'auteur du mail, puisqu'elle a été jusqu'à attribuer tous ces dires à l'employeur de mon époux, qui aurait pu (en cas de conflit) voir son poste de manager menacé. On a été jusqu'à dire que je maltraisais mes enfants, tout de même ! Merci d'avance pour vos conseils